



Édito

CONGRÈS ACADÉMIQUE

Le congrès académique du SNES-FSU aura lieu au CLAJ , 26 Av. Scudéri à Nice les 22 et 23 février 2024.

Une contribution par établissement ! Il est essentiel que tous les établissements et CIO participent à la réflexion autour des thèmes du Congrès. D'ici le 22 février, chaque S1 doit se réunir pour participer à la réflexion commune : pour cela, n'hésitez pas à utiliser l'heure mensuelle d'information syndicale et à solliciter la participation des militants de la section académique ou des sections départementales. N'hésitez pas à nous faire parvenir par courrier ou par mail (s3nic@snes.edu) des contributions, des amendements aux différents pré-rapports.

Cette année, le congrès traitera 3 thèmes :

Thème A – Pour un second degré démocratisant et émancipateur

Thème B - Défendre le statut, c'est défendre les personnels et le service public

Thème C - Notre syndicalisme de luttes et de transformation sociale

Les documents préparatoires au Congrès seront publiés dans le supplément à l'U.S. de janvier 2024, et seront téléchargeables sur le site du SNES-FSU. Une délégation, élue par le congrès académique, portera les mandats et contribuera aux débats du congrès national du SNES-FSU. Il se déroulera à La Rochelle du 18 au 22 mars 2024.

Qui participe au congrès ?

Le Congrès académique est constitué :

- des délégués mandatés des S1 (section d'établissement) de l'Académie, à raison de 1 délégué par tranche de 30 syndiqués (tranche complète ou incomplète),
- des membres élus de la Commission Administrative Académique,
- des membres élus des Bureaux départementaux (S2), dans la limite de 7 membres, fixés proportionnellement aux tendances. La participation au Congrès est un droit.

Pour des contraintes d'organisation (repas, hébergements), **veuillez-vous inscrire avant le 9 février.**

Le secrétariat académique.

N'OUBLIEZ PAS DE VOTER LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER

du lundi 22 janvier au vendredi 16 février 2024 sur votre espace adhérent !



suppl. n°3 au NICE SNES 272 de décembre 2023

Nice, le 19 janvier 2023

SOMMAIRE

- p.1/1 Edito : Congrès académique
- p.2/2 Proposition de déroulement
- p.3/2 Thèmes de réflexion des commissions
- p. 3 Annexe 1 : Convocation
- p. 4 Annexe 2 : Fiche d'inscription individuelle
- p. 5 Annexe 3 : Fiche de délégation

PROPOSITION DE DÉROULEMENT DU CONGRÈS ACADÉMIQUE

Jeudi 22 février 2024

- 9h00 Accueil des congressistes
- 9h30 Introduction, expression des courants de pensée, présentation du texte action, débat général.
- 12h30 Repas
- 13h30 Travail en commissions par thème
- 19h30 Repas
- 20h30 Réunions des courants de pensée.

Vendredi 23 février 2024

- 9h00 Rapport de la commission et votes du thème A
- 10h45 Rapport de la commission et votes du thème B
- 11h30 Vote sur les modifications statutaires
- 12h30 Repas
- 13h30 Rapport de la commission et votes du thème C
- 15h15 Débats et votes sur le texte action. Vote de la délégation au congrès national.
- 17h00 Conclusion.

THÈMES DE RÉFLEXION DES COMMISSIONS

Thème A – Pour un second degré démocratisant et émancipateur

Thème B - Défendre le statut, c'est défendre les personnels et le service public

Thème C - Notre syndicalisme de luttes et de transformation sociale

Pour chaque commission du Congrès académique, le dépôt des textes et contributions se fera en fin de commission.



CONVOCAATION



Nom et prénom :

Établissement :

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) d'assister à la réunion statutaire du Congrès académique du SNES-FSU, dont tu es membre au titre de :

- membre de la Commission administrative
- délégué du Bureau départemental 06
- délégué du Bureau départemental 83
- délégué de la Section d'établissement

Le Congrès aura lieu les jeudi 22 (à partir de 8h30) et vendredi 23 février (jusqu'à 17 h), au CLAJ à Nice, en présence d'un responsable national.

Proposition d'ordre du jour:

Jeudi 22 février 2024

- 9h00 Accueil des congressistes
- 9h30 Introduction, expression des courants de pensée, présentation du texte action, débat général.
- 12h30 Repas
- 13h30 Travail en commissions par thème
- 19h30 Repas
- 20h30 Réunions des courants de pensée.

Vendredi 23 février 2024

- 9h00 Rapport de la commission et votes du thème A
- 10h45 Rapport de la commission et votes du thème B
- 11h30 Vote sur les modifications statutaires
- 12h30 Repas
- 13h30 Rapport de la commission et votes du thème C
- 15h15 Débats et votes sur le texte action. Vote de la délégation au congrès national.
- 17h00 Conclusion.

La présente convocation vaut mandat pour l'autorisation d'absence, qui est de droit (décret n° 2013-451 du 31 mai 2013 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982).

Bien cordialement,
la secrétaire générale
Fabienne Langoureau

Découper suivant le pointillé et joindre cette convocation remplie à la demande d'autorisation d'absence que tu adresseras par la voie hiérarchique au Recteur, sans délai, si nécessaire pour le jeudi 22 et /ou le vendredi 23 février 2024. Voici un modèle éventuel de demande d'autorisation d'absence: «J'ai l'honneur de solliciter un congé le ..., afin d'assister aux travaux du Congrès de mon syndicat, qui aura lieu à Nice».

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS

Chaque participant au Congrès doit impérativement compléter, avec précision, une fiche d'inscription (faire des copies si nécessaire) et la retourner au SNES-FSU (264, bd de la Madeleine 06000 NICE) pour le 9 février, dernier délai.

- Par mail : s3nic@snes.edu

Les fiches d'organisation nous sont **indispensables** pour prévoir les repas et les hébergements.



Nom et prénom:

Adresse et n° de tél.:

Mail :

Établissement:

Je viens au Congrès en tant que:

- délégué de S1 *
- membre de la CA *
- désigné par le Bureau départemental 06 *
- désigné par le Bureau départemental 83 *
- participant à titre individuel

* : les frais de déplacement seront remboursés.

Repas : je m'inscris pour le repas de jeudi 22 février midi	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
je m'inscris pour le repas de jeudi 22 février soir	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
je m'inscris pour le repas de vendredi 23 février midi	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

Hébergement : je demande l'hébergement pour la nuit du 22 au 23 février oui non

Note importante concernant les repas et hébergements: ces prestations étant fournies par le Centre, les congressistes souhaitant bénéficier de ces prestations doivent impérativement retourner la présente fiche au S3 pour le 9 février. Cela facilitera l'organisation et donc le bon déroulement du congrès.

Demande d'autorisation d'absence déposée :

- pour le 22 février :	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
- pour le 23 février :	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

Une fiche par congressiste, SVP!

Pour aider au financement du congrès, une participation de 5 euros vous sera demandée.

